



# ABAFIM



SARL au capital de 50 000 € - 443 658 463 RCS Tarbes  
 Carte Professionnelle N° CPI 6501 2016 000 005 955  
 délivrée le 17/03/2022 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées  
 TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE  
 16 Avenue de la Marne - 65 000 TARBES - FRANCE  
 Garantie Financière (110 000€): QBE Insurance (Europe) LIMITED  
 Cœur Défense - Tour A - 110 esplanade du Général de Gaulle - 92931 LA DEFENSE CEDEX

Représentée par l'agent commercial indépendant

**Mr Cruzilles Jerome**  
 Tél. : 06.50.75.27.22.  
 jerome@abafim.com  
 RCS de Tarbes:  
 EI 807 846 886

Inscription au registre  
 des Mandats N°25403

## MANDAT DE VENTE AVEC EXCLUSIVITE

Je / nous soussigné(s),  
 Noms : Mr Faure Soulet  
 Noms : Mme Albero

Prénoms : Laurent Michel André  
 Prénoms : Karine Aline

Date et lieux de naissance : 23/01/1980

Marié Professions : **Maçon**

Demeurant : **321 Rue du Bousquet 40230 Josse.**

Téléphone : **06 67 47 51 18** Adresse mail :

N° de Carte Nationale Identité - passeport : **13DC89085**

Agissant conjointement et solidairement en QUALITE DE SEULS PROPRIETAIRES pour notre propre compte, intervenant aux présentes sous la dénomination « **LE MANDANT** », vous mandatons par la présente afin de rechercher un acquéreur et faire toutes les démarches en vue de vendre les biens et droits ci-dessous désignés, nous engageant à produire toutes justifications de propriété : (section et N° de parcelle cadastrale, N° de lot copropriété, et superficie privative (art. 46 de la loi du 10.07.1965) ne sont pas applicables aux caves, garages, emplacements de stationnement ni aux lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 m<sup>2</sup>.)

**Une Maison située 321 rue du Bousquet 40230 Josse.**

**Maison Cadastree Section B Parcelle 862 d'une contenance totale de 1218 M2.**

Dont nous sommes devenus propriétaires par acte chez Maître à

### Séquestre :

La loi solidarité et renouvellement urbains du 13.12.2000 règlemente le versement visé ci-dessous (articles L. 271-1 et L. 271-2 du CCH).

En vue de garantir la bonne exécution des présentes et de leur suite, les fonds ou valeurs qu'il est usage de faire verser par l'acquéreur, seront détenus par le notaire, Maître ..... , à .....

**CLAUSE PENALE : En cas de non-respect des obligations énoncées dans ce mandat, en cas de vente à un acquéreur ayant été informé ou présenté, directement ou indirectement, de la vente du bien par le MANDATAIRE, le MANDANT s'engage à verser au MANDATAIRE en vertu des articles 1142 et 1152 du Code Civil, une indemnité compensatrice forfaitaire égale à la rémunération prévue dans ce mandat.**

Clause particulière : prix fixé par les vendeurs

Signatures clients :

*(Handwritten signatures)*

**Prix** : Le prix demandé par le mandant, vendeur des biens et droits ci-avant désignés, est sauf accord ultérieur, payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, tant à l'aide de prêts que de fonds propres de l'acquéreur, de

(Chiffres) : **551 000 €**

(Lettres) : **Cinq cent cinquante et un mille euros.**

Dont le **Prix net propriétaire(s) : 520 000 €**

euros

**Honoraires**: nos honoraires fixés à **6 % TTC, calculés sur le prix de vente**, (prêts inclus), seront à la charge du vendeur, exigibles et payés comptant par le vendeur le jour où l'opération sera effectivement conclue et constatée dans un acte écrit, signé par les deux parties, conformément à l'article 74 du décret N°72-678 du 20 juillet 1972, constatant l'accord du vendeur et de l'acquéreur, quel que soit le mode de financement (fonds propres acquéreur, prêt bancaire, prêt vendeur, rachat de parts, ..).

Les **Honoraires d'Agence (TVA incluse)** seront de (chiffres) : **31 000 €**,

(lettres) : **trois et un mille euros.**

**Plus-Values et T.V.A.** : les parties reconnaissent avoir été informées des dispositions fiscales concernant les plus-values et déclarent agir en toute connaissance de cause. Si la vente est assujettie à la T.V.A., le prix ci-dessus stipulé s'entend T.V.A. incluse.